

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

J'ai pris connaissance du dossier concernant le Parc éolien du Grand Cerisier sur internet, www.aisne.gouv.fr.

J'ai lu l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France sur le projet.

L'autorité environnementale explique quels sont les enjeux du territoire aux milieux naturels et à la biodiversité, au paysage et au patrimoine. Ainsi qu'aux nuisances sonores.

A cela je veux ajouter que les nuisances sonores se déplacent sous terre plus loin qu'on savait et sont la cause des problèmes sanitaires aux animaux de fermes ainsi qu'aux humains. Pour prévenir ces problèmes en Allemagne on compte maintenant une distance entre l'éolienne et les maisons de 10 x la hauteur des éoliennes avec un minimum de 1.000 m. Les éoliennes ici auront une hauteur de 180m !

A Coingt la distance prévu est 750 mètres. Je prévois des grandes problèmes sanitaires pour nos habitants ainsi que pour les animaux de fermes, on a des éleveurs de vaches, de chevaux et de moutons a Coingt.

Puis il-y-a le transport prévu par la rue de notre village qui s'appelle Grande Rue mais qui en effet est un petit chemin de village avec des maisons et des fermes a côté. Des centaines ou même des milliers de camions lourdes vont passer par cette petite route. Je me demande si on a rendu compte avec les dangers pour les habitants et leurs enfants ainsi qu'aux dommages possible à nos maisons.

Finalement il y aura la pollution lumineuse des éoliennes dans notre région ou maintenant les nuits sont encore exceptionnellement et vraiment noir.

En plus j'ai compris que les ressources financières du futur propriétaire sont redoutable. Qui va dédommager les habitants qui auront des problèmes?

Tout ça est à l'origine que je suis absolument défavorable à ce projet.

Nous sommes déjà entouré des énormes parcs d'éoliennes, à mon avis notre région a assez contribué, laissons notre petite morceau de paysage bocage intact.

J'espère que le Préfet de l'Aisne va bien prendre compte de mes arguments avant de prendre une décision sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter ce parc éolien.

Je vous remercie d'avoir lu cette lettre et je vous prie d'agréer Monsieur le Commissaire-enquêteur, mes salutations distinguées.

M. Vis
conseillère municipale a Coingt